

PAGE DE LA COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC

ÇA A SAVOIR

SAUCE AU CITRON.

Mélanger 1 cuillerée à thé de cornstarch avec 1/2 tasse de sucre, ajouter 1 tasse d'eau bouillante, l'écorce râpée et le jus d'un citron. Faire cuire 8 minutes. Au moment de servir ajouter 1 cuillerée à thé de beurre.

Le Bulletin de la Ferme est le seul organe officiel dont la Coopérative se serve pour se tenir en relation avec ses membres.

CHARLOTTE RUSSE.

Mettre une chopine de crème douce sur la glace et fouetter jusqu'à ce qu'elle ait atteint presque trois fois son volume, ajouter 1/4 once de gélatine qui aura trempé dans 1/4 de tasse d'eau. Ajouter au tiers d'une tasse de crème bouillante et battre avec le battant aux crêpes, ajoutant le tiers d'une tasse de sucre en poudre et 1 cuillerée à thé de vanille. Garnir un moule de doigts de dames, remplir de crème et mettre sur la glace pour durcir.

Savoir ce que l'ont veut et savoir où l'on va

A titre documentaire, nous reproduisons l'article suivant, que nous trouvons dans "La Terre de Chez nous", sous la signature de M. Aldéric Lalonde, président général de l'Union Catholique des Cultivateurs de la Province de Québec.

Événement important

Un événement important vient de se produire: c'est l'expression d'un nouveau programme d'organisation de coopération dans la Province, annoncé au public par l'Honorable Ministre de l'Agriculture, M. Perron. Ce programme comporte le remodelage et le rajeunissement de la Coopérative Fédérée. Nous sommes heureux d'assurer le public agricole de notre province que nous sommes satisfaits, nous de l'U.C.C. Ceci comporte évidemment une Coopérative appartenant aux coopérateurs, Coopérative dont le bureau de direction serait celui des coopérateurs. On comprend, en effet, que si le bureau de direction n'avait pas le dernier mot, il n'y aurait pas lieu d'espérer. Nous sommes fortement en faveur, certes, d'une intervention du Ministre d'Agriculture lorsque les membres du bureau de direction ne font pas leur devoir, lorsqu'il s'agit de la protection des deniers publics. Nous supposons cependant que le cas ne se présentera pas très souvent, lorsque ce bureau de direction aura été élu d'une façon tout à fait légale et par des coopérateurs nourris d'un sens vraiment coopératif.

Nous profitons de l'occasion présente pour annoncer au public agricole de notre Province l'existence de quelques rares syndicats coopératifs U.C.C., qui fonctionnent déjà au point de vue légal à la satisfaction de leurs membres. Nous devons dire aussi qu'un bon nombre de nos cercles fonctionnent déjà dans un sens coopératif tout à fait avantageux pour ceux qui en font partie. Nous serons heureux de diriger les transactions de nos cercles et syndicats vers la Coopérative Fédérée, quand elle sera réorganisée. Nous pouvons révéler aujourd'hui que nous en avons déjà causé avec l'Honorable Ministre de l'Agriculture, lequel nous a dit, avec sa rondeur habituelle: "Ce que je veux dans ma Province, c'est de la coopération, qu'elle vienne de l'U.C.C. ou de la Fédérée, peu importe".

Nous tenons à dire que les cercles de l'U.C.C. représentent l'organisation paroissiale type reconnue par notre clergé. Nos syndicats sont susceptibles de rendre de grands services à nos cultivateurs et nous savons que certains d'entre eux ont réalisé des bénéfices tangibles durant la présente année. Nous croyons qu'ils méritent tout l'encouragement possible, de notre public agricole. Nous tenons cependant à dire aussi que nous serons toujours prêts à marcher en coopération avec l'organisation de la Coopérative Fédérée lorsque celle-ci aura été remodelée tel que promis. C'est, d'ailleurs, ce que nous avons répondu au représentant de l'Honorable Ministre de l'Agriculture, lorsque nous avons été consultés à ce sujet.

Un mot encore de l'organisation de nos syndicats. Ceux-ci fonctionnent suivant des règlements bien établis et reconnus par plusieurs autorités en la matière comme très recommandables. L'achat ou la vente en groupes permet d'obtenir des prix fort avantageux, qui naturellement résultent en profits pour les membres. De plus, nous retournons des dividendes à la fin de l'année, appelés en la circonstance "ristourne". Cette ristourne nous est consentie par les maisons d'affaires qui tiennent à encourager la clientèle de l'U.C.C. Nos syndicats sont autonomes, chaque groupement administre sa caisse comme il l'entend. On distribue les profits de l'année. Lorsque l'administration a été payée, on répartit la ristourne au pro rata du chiffre d'affaires de chaque membre du syndicat.

Telles sont les grandes lignes de notre organisation coopérative. Nous croyons qu'elle sera tout à l'avantage du cultivateur de notre Province.

ALDÉRIC LALONDE.

Monsieur Lalonde se déclare satisfait du programme de coopération de l'honorable M. Perron. Nous le sommes aussi. Mis en pratique intégralement, ce programme ferait faire un pas immense à la coopération en notre Province.

Monsieur Lalonde parle aussi de REMODELAGE et de RAJEUNISSEMENT. Ce que cela veut dire au juste, il ne nous le dit pas clairement. Nous ne chicanerons pas Monsieur Lalonde sur les mots, qui souvent expriment bien imparfaitement la pensée, et même servent parfois à la masquer.

Il y a une chose cependant que M. Lalonde nous déclare sans ambages, c'est que le "bureau de direction de la Coopérative Fédérée devra être un bureau de coopérateurs."

Le Conseil d'Agriculture vient d'être REMODELÉ et RAJEUNI, pour nous servir des expressions mêmes de M. Lalonde. Ce conseil a formé un comité de coopération. Est-il composé exclusivement de

coopérateurs? Non; on y trouve un gérant de banque et un industriel. Pourquoi? Parce que le plus beau zèle ne peut remplacer l'expérience des affaires. Quelques coopérateurs peuvent bien vendre en commun un char de patates, mais grouper les produits de toute une province et en disposer avantageusement, au pays et à l'étranger, c'est une autre paire de manches.

L'Union Catholique des Cultivateurs existe. C'est un corps important, et par son but, et par le nombre de ses adhérents. Cette association est appelée à se développer. Elle a été fondée afin de grouper les cultivateurs pour la défense de leurs intérêts. La coopération est le premier de ces intérêts, du moins au point de vue qui nous préoccupe présentement. Il est donc tout naturel que ses dirigeants veuillent avoir leur mot à dire dans l'organisation et la mise en pratique de la coopération en notre province.

Toute la question se résume à savoir quelle forme prendra cette collaboration. Sera-t-elle sincère, désintéressée, ou bien accapareuse et dominatrice?

Nous avons assez confiance en la sagesse de ceux qui dirigent l'Union des Cultivateurs pour espérer qu'on saura trouver une formule juste et équitable pour tous.

Comme le dit si bien l'honorable M. Perron, c'est le but qui importe, tout le reste n'est qu'accessoire. Il ne faut donc pas permettre que de mesquines jalousies ou des ambitions démesurées viennent compromettre le succès du mouvement coopératif, d'une œuvre que le ministre de l'Agriculture a particulièrement à cœur.

Jusqu'aujourd'hui, la grosse pierre d'achoppement à la collaboration désirée de l'Union des Cultivateurs était le contrôle que la loi donne au Ministre de l'Agriculture sur les opérations de la Coopérative Fédérée. On n'en voulait à aucun prix en certain milieu. On est revenu de ces préventions injustifiables. Monsieur Lalonde admet aujourd'hui que ce contrôle est nécessaire, pour la meilleure protection des deniers publics. C'est ce que nous avons toujours prétendu.

Parlant au nom de l'Union Catholique des Cultivateurs, M. Lalonde dit: "Nous serons heureux de diriger les transactions de nos cercles et syndicats vers la Coopérative Fédérée." C'est ce que nous désirons tous: unanimité complète sur ce point.

Il ne reste donc plus qu'une chose à décider: représentation ou contrôle.

Nous n'exprimerons qu'un souhait: c'est qu'on ne complique pas trop les rouages de la machine coopérative, si on veut qu'elle fonctionne sans friction inutile, qui ne saurait que retarder son progrès.

Nous posons la question parce qu'elle est dans tous les esprits et qu'il vaut toujours mieux savoir où l'on va. Nous la posons avec le ferme espoir qu'on saura y trouver une solution sage et de nature à satisfaire tous les intéressés. Quand la bonne volonté est réciproque, on finit toujours par trouver un terrain d'entente.

Ce que la Coopérative Fédérée a fait et ce qu'elle pourrait faire

Elle a fait beaucoup; elle aurait pu faire mieux, si elle n'avait rencontré autant d'obstacles sur son chemin; elle fera davantage, au fur et à mesure que la coopération sera mieux comprise.

Elle n'est pas parfaite—rien de ce qui est humain n'est parfait—mais il n'y a que les aveugles volontaires, ou des adversaires intéressés, pour nier que son rôle ait été bienfaisant pour la protection des intérêts agricoles, dans tous les domaines de la production, de l'achat et de la vente des produits.

Le principal service qu'elle a rendu aux cultivateurs, c'est sans conteste la classification des produits laitiers, inaugurée par la Coopérative Fédérée, et adoptée ensuite par le gouvernement fédéral. Résultat: augmentation de la production, de la qualité et des prix.

Et il en est de même pour tous les autres produits manipulés par la Coopérative Fédérée.

Les œuvres de la Coopérative Fédérée démontrent son utilité, sa nécessité comme organisme central de coopération en province de Québec.

Voyez, page voisine, l'exposé fait par M. Raoul Dumaine, des services rendus aux cultivateurs par la Coopérative Fédérée de Québec.

La Coop

M. Raoul Dumaine

Voici le texte inté

Mesdames et Messieurs,

On m'a confié la tâche de vous entretenir de la vaine de nos produits agricoles est à la coopération. Le honorable Ministre de l'agriculture met de l'avant comportement aussi rapide que possible pour les organismes coopératifs, et admettre que les idées émises présentent des avantages beaucoup de plus compétent se plaisent à reconnaître.

Il a été dit tant et tant puis quelques mois en fait que je me sens quelque peu pour venir vous parler de sérieuses et surtout de possibilités. Cependant, je crains de ne pas faire mieux que de vous dire ce qui se fait chez nous, de la Coopérative Fédérée.

Produire, bien produire qui présente plus d'une dizaine de facteurs qui entre compte, que l'on trouve facilement celui qui n'obtient pas ce que l'on serait en droit de ses efforts et de son travail s'agit de vendre, on ne se contente pas de vendre, on se sert généralement aussi généreux celui qui en est chargé.

Je ne m'attendrai pas à voir que le cultivateur, s'il veut des prix satisfaisants pour les fermes, doit recourir à d'autres moyens que ceux qui lui fournissent. Il doit s'unir à d'autres pour faire de la coopération dans les domaines, industries, nances, voire même professions, prend la valeur de la coopération en met les principes en pratique qui très souvent n'est pas de la classe à qui alors les cultivateurs pas de même? Pourquoi raient-ils pas en vous, Messieurs et Fabricants, puissants, qui leur facilité qui même agissent comme dirigeants.

La coopération, Messieurs, n'est rien de mystérieux; mais suffisamment de problèmes pour qu'il se présente difficile de l'envisager et par ses manières de la juger. D'ailleurs, très souvent on rencontre des oppositions à telle ou telle coopération, parce que pas les choses telles qu'on les voit. S'il fallait que l'on mette toutes les pratiques que nous sont suggérées, je crois que nous n'aurions que très peu d'en venir à des résultats coup d'œil sur ce qui se fait dans les différents pays du monde, qu'au Danemark on fait de bons résultats; on ne suit pas tout à fait le même chemin, et on obtient cependant des résultats qui ne manquent pas d'être satisfaisants. En France, en Allemagne, par exemple, court à certaines pratiques et encore avec de réels succès les agriculteurs ont fait un succès